



Direction générale de
l'environnement (DGE)

Ch. des Boveresses 155
1066 Epalinges

Lettre circulaire

Réf : CNT

Epalinges, à la date du timbre postal

Création de la Direction générale de l'environnement dès le 1^{er} janvier 2013

Mesdames les Préfètes, Messieurs les Préfets,
Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,
Madame la Présidente de l'Union des Communes Vaudoises,
Monsieur le Président de l'Association des Communes Vaudoises,
Mesdames et Messieurs,

A la suite de la décision du Conseil d'Etat de créer une Direction générale de l'environnement, nous avons le plaisir de vous informer que cette nouvelle entité, fondée sur trois directions et deux divisions de support transversal, sera opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2013.

La future organisation conduira de manière coordonnée les prestations des trois anciens services, soit le Service des eaux, sols et assainissement (SESA), le Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN), le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN), ainsi que celles de l'Unité des dangers naturels (UDN).

La Direction générale de l'environnement sera désormais organisée en trois domaines d'action: celui de l'énergie, celui de l'environnement industriel, urbain et rural et celui des ressources et du patrimoine naturels (voir organigramme général annexé).

Ce rapprochement répond à la volonté du Conseil d'Etat de coordonner au mieux la politique environnementale et énergétique du canton et doit permettre une amélioration de la conduite stratégique dans ces domaines essentiels.

Les quatre entités concernées seront formellement réunies à partir du 1^{er} janvier prochain. Les premiers mois de l'année 2013 constitueront une période transitoire. En effet, la mise en oeuvre complète de l'organisation de la Direction générale sera réalisée dans le courant de l'année 2013.

Pour l'instant, les adresses et numéros de téléphones restent inchangés. Les modifications qui interviendront feront naturellement l'objet d'une information précise qui vous sera adressée au cours des mois à venir.

Le site Internet : www.vd.ch/dge vous permettra également de trouver des renseignements relatifs à cette fusion et à son évolution.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous saisissons cette opportunité pour vous adresser nos meilleurs vœux pour la nouvelle année et vous prions de croire, Mesdames les Préfètes, Messieurs les Préfets, Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, Madame la Présidente de l'Union des Communes Vaudoises, Monsieur le Président de l'Association des Communes Vaudoises, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

Cornelis Neet



Directeur général

Jean-François Jatton



Adjoint au Directeur général

Annexe : *ment.*

Copies :

- *SECR1*
- *SG-DSE*